



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANAH

Question écrite n° 28605

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les crédits destinés à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour 2004, dans le cadre du budget logement. L'ANAH joue un rôle essentiel dans l'amélioration du parc privé et dans la rénovation de l'habitat ancien. Toutefois, en cette fin d'année, de nombreuses demandes restent en instance, compte tenu de l'insuffisance de l'enveloppe de crédits accordée au département des Deux-Sèvres pour satisfaire les demandes. Force est de constater que priorité ayant été donnée aux opérations dites « groupées » ou « conventionnées », les délais d'attente pour les opérations en secteur diffus, plus nombreuses mais portant sur des montants de subventions bien moins importants, sont en augmentation. Bien que la délégation départementale de l'ANAH des Deux-Sèvres ait retenu dans son plan d'action 2003-2006 des critères de priorité pour l'attribution des subventions, il n'en demeure pas moins que le nombre de demandes insatisfaites est en constante augmentation. Pourtant, le parc privé rural a besoin de subventions pour proposer à la fois aux locataires et aux propriétaires occupants aux faibles revenus des conditions d'habitat décentes. Le logement étant à la fois créateur d'emplois pour sa construction et sa réhabilitation et facteur d'intégration sociale, il lui demande si le Gouvernement entend, d'une part, augmenter les crédits affectés à l'ANAH dans le cadre du projet de loi de finances 2004 et, d'autre part, veiller à une répartition équitable des dotations budgétaires entre les zones rurales et urbaines.

Texte de la réponse

La loi de finances initiale pour 2004 prévoit la stabilisation de la dotation budgétaire de l'ANAH à un niveau de 392 millions d'euros auxquels viendront s'ajouter les recettes de la taxe sur les logements vacants, ce qui portera le niveau prévisible des crédits consacrés à l'agence à 412 millions d'euros. Ce niveau illustre l'importance que le Gouvernement accorde au secteur de l'amélioration de l'habitat privé et à ses effets sur l'emploi, la qualité urbaine des centres villes et l'aménagement du territoire dans sa composante logement. Après deux ans de fonctionnement sous sa nouvelle configuration, l'ANAH bénéficiera ainsi de dotations ajustées à ses priorités, qui sont le développement d'un parc privé à vocation sociale par la production de logements à loyers maîtrisés, la remise sur le marché de logements vacants, la lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité, les copropriétés dégradées, la mise aux normes de confort des logements encore inconfortables ainsi que la prise en compte du développement durable. Le conseil d'administration se prononcera prochainement sur les principes qui doivent guider la répartition régionale des dotations pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs afin d'aboutir à une meilleure territorialisation des actions de l'agence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28605

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8745

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1058